Questions orales

L'hon. James Hugh Faulkner (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, c'est exact. L'enquête a été demandée par mes collaborateurs hier. Cette demande se fonde sur une étude interne des pratiques financières entreprise à la suite des problèmes que nous avons connus il y a un mois environ. A cette époque, j'avais d'ailleurs nommé un nouveau directeur par intérim pour qu'il tente de mettre de l'ordre. Je crois que cela répond à la question.

M. Holmes: Une dernière question, monsieur l'Orateur. Comme des députés de ce côté-ci de la Chambre avaient exprimé ces préoccupations il y a près de neuf mois et en avaient fait notamment l'objet d'un débat tenu lors d'une journée réservée à l'opposition le 22 juin 1977, le ministre nous dirait-il si cette enquête ministérielle interne est terminée? Nous dirait-il également s'il va saisir des résultats de cette enquête le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien qui s'intéresse tout particulièrement à cette affaire?

M. Faulkner: Je ne vois aucune objection à en saisir le comité, monsieur l'Orateur. Je suis en fait plutôt impatient d'examiner ce problème général avec le comité quand il sera saisi des prévisions budgétaires. S'il y a enquête, elle doit se faire dans un certain délai et donner lieu à un rapport que je serai heureux de soumettre aux membres du comité. Je croirais plutôt avoir été à l'origine de cette enquête car j'avais été vivement préoccupé par certaines accusations que l'on avait portées et j'avais prié mes collaborateurs d'examiner les mécanismes de contrôle financier pour voir s'il n'y avait pas quelques procédés inacceptables, incorrects ou dont on abusait afin de les rectifier. Il se peut que l'enquête remonte à une date antérieure. J'ai cependant l'impression que la récente enquête fait suite à mes directives.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES PÉNITENCIERS—L'EXISTENCE D'UNE ARMÉE RÉVOLUTIONNAIRE DES PRISONNIERS—LA NATURE DE SES ACTIVITÉS

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. Il est sans doute maintenant au courant du message téléphonique adressé au Globe and Mail de Toronto par un correspondant qui s'est identifié comme étant un représentant de l'armée révolutionnaire des prisonniers pour revendiquer la responsabilité de la mort tragique du directeur de prison Michel Roy. Ils ont également proféré des menaces à l'endroit d'autres fonctionnaires, au cas où le rapport du sous-comité ne serait pas rendu public. Évidemment, il l'a été il y a neuf mois.

a (1452)

Le ministre peut-il établir, d'après les renseignements fournis par ses collaborateurs, si ce groupe existe bien et, dans l'affirmative, ses conseillers prennent-ils au sérieux les activités de ce groupe?

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, d'après les rapports que j'ai reçus jusqu'ici, on ne peut établir de lien entre cet appel téléphonique et la tragédie de Montréal. J'espère qu'il n'y en a pas. J'espère également que nous n'accorderons pas plus d'importance qu'il n'en a à cet appel téléphonique. Je vais m'occuper très sérieusement de cette affaire, mais sans en exagérer la gravité.

M. Jarvis: Monsieur l'Orateur, je remercie le solliciteur général de sa réponse. Je voudrais lui poser une question supplémentaire, car il y a deux semaines environ, la Ligue des droits de l'homme du Québec a signalé la possibilité d'une prochaine émeute à Archambault. Cela a été confirmé lundi dernier dans une lettre adressée au Journal de Montréal par Paul Rose, membre du comité des prisonniers, qui signalait la possibilité de conflits.

Quelles mesures a-t-on prises à la suite de ces avertissements? A-t-on pris des précautions extraordinaires pour protéger les agents de correction? Et quelles mesures prend-on à la suite de cet assassinat, cette terrible tragédie, pour protéger les agents de correction non seulement au travail, mais ailleurs?

M. Blais: Monsieur l'Orateur, le député est au courant de cela, bien sûr, vu qu'il a collaboré de très près avec mon prédécesseur à la mise en œuvre des recommandations du sous-comité du comité permanent de la justice et des questions juridiques. Il sait également que le sous-comité s'est penché sur la situation d'Archambault dont la gestion suscitait de sérieux doutes. Il sait fort bien également que la lettre de Rose pourrait très bien faire suite à certaines restrictions imposées conformément aux recommandations du sous-comité?

Nous savons qu'un certain mécontentement règne parmi quelques éléments de la population carcérale. Nous prenons des mesures très énergiques pour protéger les agents pénitentiaires, tant sur leurs lieux de travail que chez eux.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LA DATE DU DÉPÔT

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Étant donné que beaucoup de comités de la Chambre attendent que le gouvernement dépose comme d'habitude le budget principal des dépenses, le président du Conseil du Trésor est-il en mesure de nous dire quand il le déposera?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de le déposer d'ici deux semaines, probablement vers le 22 février.